

N°25

INFOS DE LA COMMUNE :

CEREMONIE 11 NOVEMBRE 2023 :



La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu à Auteyrac le dimanche 12 novembre 2023 à 11h.

ROUTE BARREE CAUSE TRAVAUX :



En raison de la remise en état du pont de la Chapelle, la route D553 entre Auteyrac et Curmilhac sera coupée à la circulation du 23 octobre au 01 décembre 2023. Les agents du département flècheront les déviations.

ECLAIRAGE PUBLIC :



L'entreprise électrique du Cantal a procédé partiellement au remplacement des lampes LED sur la commune, celle de Langeac est en train de finaliser le chantier. Il n'y aura pas d'extinction des lumières la nuit.

COPEAUX DE BOIS :



Après l'élagage d'arbres effectué par Joël sur la commune, les branches ont été broyées et des copeaux de bois sont à votre disposition derrière la mairie, à côté du cimetière de Vissac et à la décharge de Curmilhac.

CIMETIERES :



A l'approche de la Toussaint, la municipalité rappelle que des containers sont prévus à l'extérieur des cimetières pour recycler les détrit. Merci de ne pas les jeter par-dessus le mur d'enceinte.

ACTIVITES DIVERSES DE LA COMMUNE :

FETE DES CLASSARDS :



Le samedi 16 septembre 2023, 14 jeunes de 17 et 18 ans ont organisé leur bal annuel avec l'orchestre Folly Night. Durant toute la journée, ils ont fait la tournée à la rencontre des habitants de la commune.



ASSOCIATION PETANQUE LACHAUD :



Le samedi 23 septembre 2023 avait lieu le concours départemental en doublettes mixtes "challenge Christian PAPARIC ". 51 équipes se sont retrouvées sur les terrains de pétanque de Lachaud. Le challenge a été gagné par l'équipe homogène de Vieille Brioude : Stéphanie DUMAS et Olivier SABATIER. Merci encore aux sponsors et à toutes les personnes qui ont participé à cette journée.

ECOLE DE LACHAUD :



Le jeudi 5 octobre 2023, les élèves de l'école de Lachaud ont fait une randonnée pour la journée en partant de Siaugues pour ensuite se diriger vers Farges, l'étang du repos, Bussac-Bas et retour à Lachaud. Durant cette journée, une course d'orientation et pique-nique se sont déroulés à Lair.

ASSOCIATION RENCONTRE :



Le samedi 7 octobre, sous le soleil, l'association Rencontre d'Auteyrac a convié ses membres et sympathisants à une excursion détente à Thiers. L'après-midi a été occupée à visiter le musée de la Coutellerie. En soirée, c'est à un diner spectacle façon cabaret que le groupe a

participé. Tous les participants sont revenus enchantés de cette sortie conviviale et distrayante.

REPAS DU CCAS :

Le dimanche 08 octobre 2023, a eu lieu le repas du CCAS. Le mercredi précédent, le four a été allumé par Philippe, Thierry et Christian en vue de faire cuire une partie du repas. Durant 3 jours, ils ont œuvré en cuisine pour préparer des mets succulents. La décoration des tables s'est faite autour du thème de la coupe du monde de rugby par Marie-Christine et l'équipe du CCAS. L'association Cousons Causette a présenté des ouvrages effectués au cours de l'année par les adhérents. Des peintures (huile et aquarelle) dessinées par François PI et des dessins de Philippe CHABANON ont été exposés dans la salle des fêtes.



Préparation de la salle



Préparation du repas



Service en cuisine



Conseiller départemental
Mickaël VACHER



Présidente de Cousons Causette, Cuisine
Paulette DUFAUT



Dessins de Philippe



Ouvrages de Cousons Causette



Peintures de Pascale et François

ASSOCIATION LES MARCHEURS DE LACHAUD :



Le 14 octobre 2023 a eu lieu l'assemblée générale de l'association qui s'est déroulée après une marche de 10 km. Le bureau reste inchangé et 23 membres sont inscrits.

Activités prévues :

- Marche collective tous les 15 jours.
- Pentecôte 2024 : sortie de 3 jours au col du Béal à Ambert.
- Dimanche 1^{er} septembre 2024 : marche + repas.

Après la réunion, les personnes présentes ont partagé un buffet dinatoire.

COMITE DES FETES :



Le dimanche 24 novembre 2023, le comité des fêtes organise un thé dansant à partir de 14h30 avec Jérôme Farges (accordéoniste).

Prix de l'entrée : 7 euros, gratuit pour les enfants.

INFOS DIVERSES :

PNEUX HIVER : Rappel :



A partir du 1er novembre et jusqu'au 31 mars de l'année suivante vous devrez être équipés de 4 pneus hiver ou bien détenir au moins une paire de chaînes ou chaussettes.

ALERTE ATTENTATS :

État de vigilance et de protection maximal, le niveau de vigilance des forces de sécurité intérieure et de l'armée est porté au niveau
URGENCE ATTENTAT



URGENCE ATTENTAT

NOUS FAISONS APPEL AU SENS CIVIQUE ET À LA VIGILANCE DE CHACUN

**Signalez tout comportement suspect au 17
En cas d'urgence, composez le 112 ou le 114***

* numéro d'appel d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler

MESURES DE RESTRICTION DE L'EAU :

CRISE

MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU À RESPECTER EN HAUTE - LOIRE

Mesures s'appliquant aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et nappe)
- d'un forage



Ne s'appliquent pas aux usages qui résultent de réserves d'eau constituées hors période d'étiage (retenue collinaire et de substitution) et à partir de l'eau de pluie (réservoir, citernes...)



Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION d'arroser les potagers de 22h à 20h



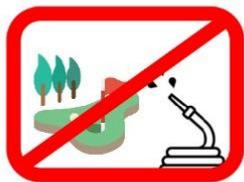
INTERDICTION d'arroser les terrains de sports



INTERDICTION de remplir les piscines et alimenter les plans d'eau (sauf pisciculture de production autorisées).
Sauf piscines recevant du public (avis ARS)



INTERDICTION d'arroser les jardins d'agrément, pelouses, espaces verts publics ou privés



INTERDICTION d'arroser les golfs y compris greens et départs



INTERDICTION d'arroser les prairies



INTERDICTION de prélever en cours d'eau sauf pour abreuvement du bétail et arrosage des potagers (inférieur à 1000m³ par an) arrosage possible de 20h à 22h.



INTERDICTION de nettoyer l'extérieur des bâtiments, voiries, trottoirs ou voles privées sauf exigence de salubrité publique et réalisé par un professionnel



INTERDICTION d'irriguer les cultures



ARRET des rejets non nécessaires à la sécurité ou à la salubrité publique



INTERDICTION d'alimenter les fontaines publiques sur réseau d'eau potable sauf en circuit fermé



INTERDICTION de laver les véhicules sauf les véhicules professionnels pour impératif de santé ou de salubrité publique



! Sanctions !

Contravention de 5^{ème} classe :
1 500 € pour une personne physique
7 500 € pour une personne morale



INTERDICTION de manoeuvrer des bornes incendie sauf pour la défense incendie

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet des services de l'État de Haute Loire : www.haute-loire.gouv.fr

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau > Sécheresse

Pour recevoir l'actu par mail :

Adresser votre demande à la mairie : mairie-vissac-auteyrac@orange.fr

Ou par tél : 04 71 74 21 03